**Motion 2023-GC-74**

**Kubski Grégoire, Levrat Marie**Mesures pour lutter contre la sécheresse financées par la taxation des piscines privéesCosignataires : 0 Réception au SGC : 16.03.23 Transmission au CE : \*16.03.23

**Dépôt et développement**

Les comptes rendus de précipitations récentes sont alarmants : on se dirige vers une nouvelle année de sécheresse. Avec le dérèglement climatique, les épisodes de sécheresse sont amenés à se répéter de plus en plus fréquemment. En outre, les nappes phréatiques ont désormais de la peine à se régénérer et de réelles mesures d’envergure doivent être entreprises pour lutter contre la pénurie d’eau. Par ailleurs, des mesures d’aide notamment aux paysans de montagne sont entreprises de plus en plus souvent l’été pour pallier le manque d’eau. Or, les moyens étatiques pour lutter contre la sécheresse et aider les personnes touchées par le manque d’eau sont encore trop faibles. Dans ces circonstances, il est paradoxal que l’eau soit parfois en parallèle utilisée dans de grandes proportions pour des loisirs et notamment pour alimenter les piscines privées.

Par conséquent, les soussignés proposent la création d’une taxe cantonale sur l’eau utilisée par les particuliers pour les piscines et jacuzzis privés, en fonction du volume d’eau nécessaire. A noter que les pataugeoires gonflables pour enfants ne sont pas concernées. Cela pourrait permette de financer les mesures pour lutter contre la sécheresse et l’approvisionnement d’aide aux personnes particulièrement touchées (agriculteurs de montagne, villages où l’eau est impropre à la consommation à la suite d’une pollution, etc.). Cette taxe serait complémentaire à celles prélevées en matière de fourniture d’eau perçues par les communes.

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d’Etat (5 mois).